



Problèmes de location après inondation

Par **Oceania**, le **29/07/2010** à **21:37**

Bonjour, rn rn J'étais encore il y a peu locataire d'un studio. D'ailleurs, sur le papier, je le suis toujours. Mais voilà, il y a de cela quelques jours, le studio a été sévèrement inondé (rupture de canalisation). rn Mon gros problème est de savoir quels sont mes droits, en particulier concernant le contrat de location (et sa rupture). rn En effet, étudiante, je suis censée retourner à mon studio le 1er septembre pour préparer la rentrée. Mais, il n'est pas sur que l'appartement, qui a besoin de travaux, soit habitable jusque là... rn Donc, je me demandais si une rupture de contrat de location était possible? rn Et qu'en serait-il alors de la caution? rn rn Je vous remercie par avance de votre aide. rn rn Cordialement.